

## **INTERVENTION SUR LE RAPPORT GENERAL**

***Nathalie BOJKO et Marc LEGEIN, SNEP-FSU***

Ce rapport 2015-2016 et le document « UNSS en chiffres » sont de grande qualité et nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à leur production. Ils sont complets, clairs et précis. Nous les remercions d'autant plus qu'à chaque question posée en amont de nos instances, elles nous ont toujours apporté des réponses.

Le rapport dresse des constats et ouvre dans le même temps des perspectives. Il fait le bilan de l'année écoulée et se projette sur l'année en cours, ce qui le rend vivant et d'autant plus intéressant à commenter et questionner.

Nous commenterons quelques chapitres en particulier afin de souligner les réussites du sport scolaire mais également les points sur lesquels nous devons nous centrer pour encore l'améliorer. Nous les avons déjà abordés pour la plupart lors du CA de décembre dernier mais nous tenons à les présenter aux membres de l'AG.

### **Sur les licenciés :**

Le taux de pénétration par type d'établissement est en hausse pour la 3<sup>e</sup> année consécutive en collège et LP, il reste le même dans les lycées. Et cette année, celui des LP dépasse même celui des lycées.

L'initiative nationale « La Lycéenne » mise en place cette année a particulièrement bien fonctionné. Les élèves qui y ont participé ont pris un réel plaisir, et les collègues qui accompagnaient leurs élèves également. Cette journée nous a paru vraiment intéressante car elle créait un lien direct, sportif et festif à la fois, entre des élèves de 3<sup>èmes</sup> et des lycéennes. Ce genre d'initiatives doit pouvoir nous inspirer pour travailler à la liaison collège/lycées dans les districts et secteurs géographiques.

### **Sur les AS**

Nous ne l'avons pas fait la dernière fois mais nous tenons à souligner que le taux d'AS ayant été qualifiées avec au moins une équipe dans un championnat de France a augmenté (26.71% 2015-2016 ; autour de 25% les années précédentes. Cela va dans le sens d'un accès au plus grand nombre d'établissements aux événements nationaux, ce qui est une bonne chose.

Sans la participation des enseignants d'EPS en tant qu'encadrant, jury, organisateur etc.. ces championnats ne pourraient se dérouler. Si nous faisons cette précision c'est pour rappeler que tous ces rôles qu'ils tiennent font partie de leurs missions. Or certains chefs d'établissement refusent parfois qu'ils y participent, ou encore les y autorisent moyennant le rattrapage des cours qu'ils auraient manqués. Certes, l'organisation interne des établissements peut se trouver perturbée, certes des élèves vont avoir des cours supprimés, mais il faut aussi regarder l'autre versant. La

participation des collègues aux manifestations et compétitions de l'UNSS permet aux élèves volontaires de s'engager dans la pratique et permet à l'UNSS de mettre en œuvre son plan de développement.

### **Les animateurs et animatrices d'AS** (page 42 UNSS en chiffres)

Notre profession tend à se masculiniser et le taux de Filles entrant en STAPS est pour cette raison assez inquiétant. 34 619 animateurs et animatrices sont recensés dans le rapport dont seulement 31,7% de Femmes. Il s'agit là d'un différentiel bien supérieur à la réalité de la profession en exercice (56%H-44%F). Doit-on supposer que les animateurs autres que ceux des EPLE publics (personnes agréées, établissements privés, CFA, etc..) sont plutôt des Hommes ? Doit-on supposer que les quelques enseignants renonçant au forfait d'AS sont plutôt des Femmes ?

D'autre part, dans le rapport général (p16) nous avons le nombre de directeurs et directrices de services UNSS, mais pas leur répartition par sexe. Nous savons néanmoins que les femmes sont moins représentées chez les cadres (31.9%). Si à la direction nationale elles sont 40%, dans les services déconcentrés elles ne sont que 30.85%. Et 3 académies (hors académies monodépartementales qui n'ont qu'un seul poste) ne comptent que des hommes dans tous leurs services.

Cela mérite une étude approfondie et l'ouverture d'un vaste chantier pour que l'encadrement du sport scolaire, depuis les AS jusqu'à la direction des services UNSS, se fixe le même objectif de parité que pour les licenciés-es.

### **Sur les APSA**

Certains groupes d'activités sont en perte de pratiquant-es notamment les activités de la forme, les APPN et les activités de performance.

Certaines activités à finalité nationale ou certains règlements interrogent nos collègues.

Par exemple, les échecs, le crossfitness ou toutes les formes de rugby doivent-ils avoir obligatoirement une finalité nationale ?

La composition des équipes en cross, le nombre d'élèves dans les chorégraphies en danse peuvent-ils évoluer dès l'an prochain ?

Peut-être pourrez-vous nous apporter des réponses au moment des questions diverses puisque nous avons déposé certaines de ces questions au CA d'avril et notamment celle de l'ouverture d'une réflexion nationale sur les contenus du sport scolaire?

### **Sur la pratique des Filles, des élèves en situation de handicap, des jeunes officiels et sur la formation des divers acteurs de l'UNSS**

Nous apprécions la présence de ces chapitres et la qualité de leurs contenus qui montrent la volonté de développer la pratique et toutes les formes d'engagement tant chez les jeunes que chez les adultes.

Nous avons une question qui s'adresse à Monsieur le représentant du ministre sur la pratique sportive des jeunes inscrits dans les établissements spécialisés et dans les classes post-bac. L'EPS n'y est pas obligatoirement enseignée or ces jeunes peuvent tous potentiellement être licenciés-es à l'UNSS. L'appétence à la pratique sportive et artistique régulière naît et perdure quand les jeunes y sont confrontés-es. Nous demandons donc que le ministère prenne cette question en compte et envisage le plus tôt possible de rendre l'EPS obligatoire pour ces jeunes scolarisés-es.

Une autre question, cette fois vers Monsieur le Directeur de l'UNSS. Bien que la Polynésie et la Nouvelle Calédonie ne fasse pas partie de l'UNSS, les jeunes issu-es de ces territoires participent à certains championnats de France. Pour cette raison, et parce que nous souhaitons que tous les élèves scolarisés sur des territoires français, ainsi qu'à l'AEFE, participent et bénéficient de la « belle aventure du sport scolaire », nous demandons devant cette assemblée qu'un focus sur leurs pratiques apparaisse dans le rapport général 2016-2017, et régulièrement par la suite.

### **Sur les SSS (page 135)**

L'étude du document UNSS en chiffres, quand on dépasse la seule représentation des Filles dans les sections sportives est pleine d'enseignement mais surtout très encourageante.

Nous avons fait un comparatif par rapport à l'année N-2 pour avoir un peu plus de recul (aussi parce que nous avons 5.7% d'élèves en moins à l'année N-1!)

Si les filles sont 32 % parmi les élèves inscrit-es en section sportive (+ 1.3% donc une très légère évolution) nous avons constaté qu'elles étaient surtout de plus en plus nombreuses.

Elles sont 20 360 (+ 9.1%)

Les Garçons sont 42 389 (+ 1.43% !)

Et contrairement aux idées reçues, mais aussi surtout parce qu'on peut supposer que plus de sections sportives se sont ouvertes aux Filles ou que des sections Filles ont été créées dans les sports collectifs, elles sont 8 345 (+ 11.4%) et les Garçons 28 323 (+2.15% !)

Alors oui nous avons encore des progrès à faire mais il semble que nous soyons vraiment sur la bonne voie.

RESULTAT DU VOTE SUR LE RAPPORT GENERAL ANNEE 2015-2016
---

Adopté à l'UNANIMITE
----------------------

### **REPONSES OBTENUES EN SEANCE**

#### **Sur les focus sport scolaire en Polynésie et nouvelle Calédonie**

Réponse : Oui ce sera fait, même s'ils n'appartiennent pas vraiment à l'UNSS.

#### **Sur l'EPS en CPGE (classes prépa)**

Réponse A.GROSSE : c'est un épiphénomène compte tenu des difficultés existantes dans le 2<sup>nd</sup> degré. La liaison collège/lycée est plus importante.

#### **Sur l'attention portée au sport scolaire en lycées**

Réponse L.PETRYNKA : les championnats spécifiques LP sont une réponse

#### **Sur la présence des femmes dans les instances**

Réponse L.PETRYNKA : l'UNSS est attentive à cette question notamment dans les instances. Pour les élu-es la réponse se trouve dans la composition de la liste, pour les représentant-es des AS vous n'y êtes pas encore. Pour ce qui est des personnes désigné-es par l'administration et les associations, nous demandons à ce que la parité puisse s'exercer quand c'est possible.